

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Campus Notre-Dame-de-Foy

Quatrième rapport d'évaluation

26 mai 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 11 juin 2004

Monsieur Marcel Brien
Directeur des études
Campus Notre-Dame-de-Foy
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Monsieur le Directeur,

Lors de sa réunion du 26 mai 2004, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de votre institution, corrigée en décembre 2003.

Les modifications apportées aux articles 4,6 et 4,10 touchant respectivement la désinscription à un cours et les mentions au bulletin d'études collégiales sont adéquates et les rendent conformes aux dispositions du *Règlement sur le régime des études collégiales*.

En définitive, la Commission considère que la PIEA du Campus Notre-Dame-de-Foy contient toujours les éléments essentiels assurant des évaluations de qualité et maintient son jugement à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer